

Mot du Maire

Chères Grillerandes, chers Grillerands,

Nous sommes bien nombreux à accueillir les premiers signes du printemps après un hiver bien rigoureux qui aura ravivé les souvenirs enneigés des plus anciens d'entre-nous.

Point positif de ces quelques semaines, cette abondance de neige, conservée grâce à un temps froid, aura permis un ralentissement de la vitesse de circulation dans les traversées de notre village en créant par endroit des sortes de chicanes naturelles. Les travaux de passage en souterrain de la fibre optique pour l'amélioration du débit internet auront également joué un rôle similaire. Afin de capitaliser sur ces observations et sur l'expérience menée depuis deux ans en accord avec les règles de la DDE, nous avons décidé de l'implantation définitive de chicanes permanentes solides dans la traversée de Mourex. De plus, nous installerons dans les prochains mois, après une étude approfondie des flux de véhicules, un ensemble de feux tricolores pour réguler la traversée du village au niveau de l'église. Enfin, l'élaboration de notre nouveau PLU permettra une étude de faisabilité sur la création future de deux ronds-points sur la D15 aux entrées Nord et Sud du village.

A ce propos, la deuxième réunion publique d'information et d'échange sur notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) aura lieu le 31 mars prochain. A l'heure où j'écris ce texte, je ne sais si ce Grilly Infos vous parviendra avant cette date importante. Toutefois, ci c'était le cas, nous vous convions aussi nombreux que possible à cette présentation-débat. Dans le cas contraire, je souhaite que vous ayez eu l'opportunité de partager avec nous les questions qui vous importent. Vous trouverez en pages centrales le dépliant distribué cette semaine dans les boîtes aux lettres. Sachez qu'un livre ouvert en Mairie vous permet d'inscrire vos remarques à tout moment.

Avec le retour des beaux jours vont commencer les travaux tant attendus de rénovation de la grange communale et la création de deux logements sociaux au dessus du futur bureau postal et du point de service dont nous vous avons déjà présenté les plans. Le financement est maintenant tout à fait bouclé et le permis de construire validé avec les bâtiments de France. Paulette, notre postière bibliophile, va pouvoir commencer à envisager son nouvel espace de travail. Vous trouverez, en attendant, comme à l'accoutumée, ses conseils de lecture dans les pages suivantes.

Je souhaite partager avec vous la naissance de Maxence, fils d'Audrey, notre secrétaire de Mairie qui sera prochainement de retour au côté de Nicolas et de l'équipe communale.

Enfin, sur une note festive, nous avons fait coïncider la fête de notre village, le 7 juin prochain, avec la journée consacrée aux élections européennes, cela afin de permettre une meilleure affluence aux deux évènements. Nous vous attendons nombreux.

Toute l'équipe communale est maintenant, avec moi, dans l'attente de vous rencontrer toutes et tous lors des différents évènements de notre commune.

Jean-Pierre Mossière

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/12/2009

Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 03/11/2008.

Le président de séance, M. Jean Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 03/11/2008.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

DÉLIBÉRATION n° 1 : Dissolution du Syndicat intercommunal du Pays de Gex.

Denis MUGNIER explique au Conseil municipal que le 31 décembre 2008, le Syndicat d'électricité du Pays de Gex (SIEPG) doit être dissout.

À cet effet, une délibération du SIEPG a été prise le 19 février 2008, prévoyant par ailleurs, la reprise de ses activités par le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA).

Pour que la dissolution et le transfert de compétences se déroulent dans les conditions souhaitées à la fois par le SIEPG et ses Communes membres et acceptées par le SIEA, il est nécessaire que la Commune de Grilly délibère en ce sens.

Suite à l'explication de Denis MUGNIER, M. le Maire demande au Conseil de voter la dissolution du SIEPG et la reprise de ses activités par le SIEA (acceptées par délibération du comité syndical du 21/11/2008) aux conditions et engagements définis par la délibération du comité syndical du SIEPG du 19/02/2008

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 2 : Transfert de la compétence relais assistance maternelle à la Communauté de Communes du Pays de Gex.

La compétence « Petite enfance » prise par la Communauté de Communes en octobre 2006 s'était limitée aux crèches et haltes garderies, les relais d'assistantes maternelles (RAM) étant restées de la Compétence des Communes.

Lors de sa séance du 30 octobre dernier, les Conseillers communautaires ont délibéré sur le principe de regrouper dans la compétence « Petite enfance » à la fois les crèches, haltes-garderies et RAM, dans un souci de cohérence, tel que la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain (CAF) l'a suggéré.

Le 1^{er} janvier 2009, la CCPG va reprendre la gestion des crèches communales pour lesquelles, à l'intérieur de deux d'entre elles, se trouvent les RAM.

Ainsi, pour une bonne cohérence, la CCPG souhaiterait que ses 26 Communes membres délibèrent sur la reprise de la gestion des RAM au 01/01/2009 par l'intercommunalité.

M. le Maire demande ainsi au Conseil municipal de délibérer dans ce sens.

Gilbert BAYS déplore que ce transfert de compétence ne puisse être pris en charge par la CCPG sans hausse des impôts intercommunaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 3 : Instauration de la journée de solidarité.

Catherine de VIALET explique que la loi n°2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées handicapées, a instauré une journée de travail supplémentaire dénommée « journée de solidarité » qui s'applique notamment aux agents titulaires et non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La loi n°2008-351 du 16 avril dernier, relative à la journée de solidarité, modifie d'une part la portée de la loi de 2004, et apporte d'autre part des précisions quant à son champ d'application.

En effet, le dernier alinéa de l'article 6 de la loi de 2004 qui imposait, à défaut de délibération, le Lundi de Pentecôte comme journée de solidarité, est désormais supprimé.

Il appartient dès lors aux Communes de délibérer sur les modalités de réalisation de la journée de solidarité en choisissant l'une des trois options proposées par la réforme pour accomplir cette journée de solidarité :

- 1- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;
- 2- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;
- 3- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

La Commune de GRILLY a saisi, pour avis, le Comité Technique Paritaire (CTP) qui s'est réuni le 21 novembre dernier, et a proposé l'option n°3 souhaitée par les agents de la Commune.

Il s'agira ainsi d'accomplir le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des congés annuels, pour les agents à temps complet, ces 7 heures étant calculées au prorata de la quotité de temps de travail correspondante pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Le CTP ayant émis un avis favorable, et suite aux explications de Catherine de VIALET, M. le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur cette proposition

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 4 : Taux de promotion pour les avancements de grade.

Catherine de VIALET explique que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT) prévoyait des quotas d'avancement pour chaque grade. Toutefois, la fonction publique d'État a abandonné le principe des quotas en 2005 et a adopté le passage au dispositif du ratio «promus sur promouvables».

L'État a souhaité étendre ce dispositif à la FPT pour les 3 catégories : A, B, et C. Ainsi, l'article 35 de la loi du 19 février 2007 a modifié l'article 49 de la loi n° 53-84 du 26 janvier 1984 quant aux conditions d'avancement de grade dans la fonction publique territoriale.

En conséquence, ce nouveau dispositif permet de déterminer, par application d'un taux de promotion, le nombre maximum de fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

L'article 35 de la loi a donc un double objectif pour les collectivités :

- faciliter les déroulements de carrières en passant d'un système de quotas fixés par les décrets à un dispositif de ratios «promus/promouvables» ;
- donner aux collectivités, les moyens juridiques de la gestion de leurs ressources humaines.

Ainsi, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales peuvent fixer librement le ratio (choisi entre 0 % à 100 %) par délibération, en tenant compte de leurs particularités et après avis du Comité Technique Paritaire (CTP) compétent.

Chaque autorité territoriale détermine librement la période de révision des délibérations qui fixent les ratios. Ces dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et le Maire reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Par ailleurs, Catherine de VIALET explique que, pour changer de grade, un agent doit préalablement remplir certaines conditions :

- Ancienneté suffisante pour changer d'échelon ;
- Réussite à un examen ou un concours.

En outre, les propositions d'avancement sont, dans un premier temps, soumises à la Commission du personnel communal (la Commission Administration) et, dans un second temps, à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du centre de gestion, pour avis.

Ainsi la Commune maîtrisera ses avancements de grades qui seront examinés en fonction de certains critères, parmi lesquels la valeur professionnelle.

Suite aux explications de Catherine de VIALET et à l'avis favorable du CTP en date du 21/11/2008 relatif à la proposition communale de fixer ce taux à 100 %, M. le Maire proposera donc au Conseil municipal de se prononcer sur ce taux de 100 % pour l'ensemble des effectifs des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre des années à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 5 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Divonne.

Les Grillerands ne disposant plus d'école publique sur le territoire de la Commune, les élèves de maternelle et de primaire sont scolarisés dans les écoles des Communes voisines.

En contrepartie, le Conseil municipal vote une participation obligatoire aux frais de scolarité de ces écoles publiques en fonction du nombre d'enfants.

Comme le Conseil l'avait déjà fait pour les enfants scolarisés à Sauverny, M. le Maire proposera au Conseil municipal de délibérer sur la participation pour les écoles d'Arbère et du Centre de Divonne.

Pour information, un enfant de maternelle coûte 1 165,25 € et un enfant scolarisé en primaire coûte 938,41 €. Pour l'année 2008, 21 Grillerands sont scolarisés en maternelle et 19 en primaire, le montant de la participation à ces frais de scolarité revenant à 42 676,24 €

M. le Maire demandera donc au Conseil municipal de voter cette participation obligatoire aux frais de scolarité des

écoles Divonnaises accueillant des Grillerands.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 6 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc de Gex.

Jean-Pierre MOSSIERE, membre du Conseil d'administration de Jeanne d'ARC et Nathalie MAILLARD, professeur, quittent la salle du Conseil municipal ne participant ni aux débats ni au vote de cette délibération.

La loi du 13 août 2004 rend obligatoire la participation des Communes de résidence des élèves des classes élémentaires au financement des écoles privées sous contrat d'association.

Alors qu'une circulaire de 2005, aujourd'hui annulée, avait rendu caduque cette disposition, une circulaire du 27 août 2007 précise les modalités d'application de cette loi.

L'absence d'école sur le territoire de la Commune semblerait aujourd'hui rendre obligatoire la participation de Grilly aux écoles privées, dans les mêmes conditions que pour les écoles publiques.

Malgré les textes en vigueur, la loi n'est actuellement pas appliquée et de nombreux recours sont portés par les écoles privées devant le Conseil d'État.

L'institution Jeanne d'Arc, mettant en avant sa mission de service public dans le contexte démographique tendu du Pays de Gex, souhaite travailler dans une relation de bonne entente avec les Communes.

Ainsi, à défaut d'une stricte application de la loi, l'institution Jeanne d'Arc fait appel à une libre participation de la Commune, soulignant l'accueil de 11 Grillerands scolarisés dans son établissement.

Il est ainsi proposé, comme l'année dernière, d'attribuer une participation de 200 € par élève aux frais de fonctionnement de l'institution Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 10 CONTRE: 02 (Monique BERRIA, Gilbert BAYS) ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 7 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie de Chevry.

Comme pour l'institution Jeanne d'Arc, l'école Sainte-Marie de Chevry a adressé une demande de participation à la Commune de Grilly.

Accueillant 3 Grillerands au sein de son établissement, l'école Sainte-Marie demande à la Commune une participation égale à celle de la Commune de Chevry, à savoir 480 €.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur une participation de 200 € par élève, forfait similaire attribué à l'institution Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 12 CONTRE: 02 (Monique BERRIA, Gilbert BAYS) ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

QUESTIONS DIVERSES :

Synthèse des finances au 2nd semestre 2008 :

Denis GAVILLET présente au Conseil municipal une rapide synthèse des finances de l'année écoulée, pour permettre aux Commissions de commencer à étudier les actions qui pourraient être réalisées en 2009.

La situation financière de la Commune s'avère confortable et maîtrisée à ce jour.

Toutefois, Denis GAVILLET précise que le budget 2009 devra nécessairement reporter les crédits destinés à la réalisation de l'opération de rénovation de la grange, au paiement de la révision du PLU et à la part communale dans le cadre de l'opération des réseaux de télécommunication de la route de Vesancy.

Comme pour l'année précédente, une fois les résultats de clôture de l'année budgétaire connus, et la partie de fonctionnement du budget de 2009 bouclée, les Commissions seront donc amenées à déterminer les actions nouvelles à réaliser en 2009, dans la limite des recettes nouvelles qui pourront être dégagées.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2009

Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 01/12/2008.

Le président de séance, M. Jean Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 01/12/2008.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 13 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

DÉLIBÉRATION n° 1 : Demande de subvention au titre de la DGE 2009.

Au cours de ces 2 dernières années, le Conseil municipal a mis en œuvre des actions provisoires destinées à réduire la vitesse sur les routes communales, notamment à Mourex et sur la Grande Rue.

Ayant pu étudier l'impact des chicanes provisoires, Jean-Pierre MOSSIERE propose au Conseil municipal d'adopter les mesures décidées par la Commission des travaux qui a mené différentes réflexions en terme de sécurité routière sur le village.

En effet, lors de sa dernière séance, la Commission des travaux a déterminé les actions qu'elle souhaiterait réaliser en 2009, notamment celles visant à réduire la vitesse sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Jean-Pierre MOSSIERE précise par ailleurs que cette opération pourrait être éligible au titre de la DGE 2009 (Dotation Globale d'Équipement).

La DGE est une subvention d'État visant à soutenir les efforts d'équipement des collectivités locales sur différentes opérations retenues par le Préfet. Au titre de l'année 2009, les études et opérations lourdes de sécurité routière peuvent être subventionnées sur la base de 35% à 50% (et dans la limite de 75 000 €) de la dépense relative à l'opération de sécurisation projetée.

Pour cela, il est nécessaire de répondre aux 4 critères cumulatifs définis par le Préfet :

- 1.** Effectuer une étude globale de sécurité routière préalable au projet et privilégiant la réflexion sur un itinéraire ;
- 2.** Modifier significativement la géométrie et la fonctionnalité de la voie,
- 3.** Prendre en compte tous les modes de déplacement,
- 4.** Modifier la perception par les usagers de la voie et de son environnement.

En plus de la DGE 2009, le produit des amendes de police finance ce genre d'opération, à hauteur de 15% de la dépense hors taxe réalisée.

Les mesures décidées par la Commission des travaux sembleraient ainsi répondre à 3 des critères de la DGE 2009.

En effet, la Commission travaux souhaite qu'en 2009, les chicanes provisoires, qui avaient été installées en 2007 et 2008 sur Mourex, deviennent définitives. Par ailleurs, sur la traversée du village, la Commission a mis en évidence le besoin de réaliser un plateau ralentisseur à l'entrée du village (côté Sauverny) et d'aménager le carrefour de la Grande rue avec un système de feux tricolores, ces mesures étant approuvées par la direction des routes du Conseil général.

Ces mesures nécessiteront d'être entérinées par une étude globale d'un bureau spécialisé pour obtenir une subvention au titre de la DGE.

Répondant à un besoin urgent de réduire la vitesse sur la traversée du village, la Commission Travaux souhaite également entamer une réflexion à plus long terme dans le cadre de la révision du PLU.

Actuellement estimée à 84 000 € TTC, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir cette base pour l'opération de sécurisation routière du village et de l'inscrire au Budget primitif de 2009 au titre des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire demande ainsi au Conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au titre de la DGE 2009 et du produit des amendes de police sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Dépense prévisionnelle :</i>	<i>70 000 € HT (environ 84 000 € TTC)</i>
<i>DGE 2009 :</i>	<i>24 500 € (35% de la dépense totale HT)</i>
<i>Produit des amendes de police :</i>	<i>10 500 € (15 % de la dépense totale HT)</i>
<i>Autofinancement prévisionnel :</i>	<i>35 000 € HT (environ 49000 € TTC)</i>

Les dossiers de demandes de subvention au titre de la DGE devant être déposés avant le 28 février 2009, Monsieur le Maire précise que cette estimation sera mise à jour selon les estimations finales du bureau qui sera mandaté dans le cadre de l'étude globale à réaliser.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 13 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Questions diverses :

Synthèse des questions relatives au PADD :

En vue de préparer la prochaine réunion publique portant sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable et maîtriser pleinement cette phase, Jean-Pierre MOSSIERE demande au Conseil municipal de lui transmettre, dans les semaines à venir, les questions que les élus souhaiteraient que le Cabinet de Bernard LEMAIRE approfondisse.

Informations diverses :

Avant de laisser la parole aux élus qui souhaiteraient partager des informations, M. le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Gérard PAOLI viendra assister à une séance, entre mars et mai, pour recueillir les projets du Conseil qui pourraient faire l'objet d'aide de la part du Conseil général de l'Ain.

Par ailleurs, les affouagistes souhaiteraient que la Commune prévoie la dépense nécessaire aux coupes de bois prévues sur le Marais de Tutegny, le Conseil étant d'accord sur le principe.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/03/2009

Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 02/02/2009.

Le président de séance, M. Jean Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 02/02/2009.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

DÉLIBÉRATION n° 1 : Approbation du compte de gestion 2008 et vote du compte administratif 2008 de la zone artisanale.

Jean-Pierre MOSSIERE cède la parole à Denis GAVILLET, adjoint aux finances, et à Marie-Pierre HUARD pour présenter les grandes lignes du compte de gestion et du compte administratif de la zone artisanale.

M. le Maire, ordonnateur des finances communales, se retire de la salle afin que les ConSeillers municipaux se prononcent sur le compte administratif de la zone artisanale, sans vice de forme.

Les Comptes administratif et de gestion représentent la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée. Ils reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la Trésorière, comptable public, et par le Maire, ordonnateur. Ces documents mettent en évidence le résultat financier de l'exercice 2008 de la zone artisanale.

L'exercice 2007 faisait apparaître un résultat de clôture qui comprenait :

- Un déficit de 95 028,97 € en section d'Investissement,
- Un excédent de 57 418,16 € en section de Fonctionnement.

En 2008, sur 95 028,97 € budgétés en section d'Investissement, aussi bien en recettes qu'en dépenses, 95 028,97 € ont été titrés (*recette encaissée*) et aucun mandat n'a été émis (*dépense réalisée*).

Pour la section de Fonctionnement, sur 305 813,16 € budgétés aussi bien en recettes qu'en dépenses, 0,20 € ont été titrés (*recette encaissée*) et 103 376,20 € ont été mandatés (*dépense réalisée*)

Ainsi, les comptes de gestion et administratif 2008 font apparaître un résultat de clôture déficitaire de Fonctionnement de 45 957,84 €.

Denis GAVILLET demande donc au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion et administratif 2008 de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 13 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 2 : Approbation du compte de gestion 2008 et vote du compte administratif 2008 de la Commune.

Comme pour la zone artisanale, Denis GAVILLET et Marie-Pierre HUARD présentent les grandes lignes du compte de gestion et du compte administratif 2008 de la Commune

L'exercice 2007 faisait apparaître un résultat de clôture qui comprenait :

- Un excédent de 220 167,42 € en section d'Investissement ;
- Un excédent de 217 856,12 € en section de Fonctionnement, dont 167 856,12 € avaient été capitalisés en investissement via l'affectation de résultat.

En 2008, sur 681 845,79 € budgétés en section d'Investissement, aussi bien en recettes qu'en dépenses, 203 131,57 € de recettes ont été perçus et 127 131,67 € de dépenses ont été mandatés. Pour la section de Fonctionnement, sur 625 863 € budgétés, 570 747,70 € de recettes ont été titrés, et 433 751,81 € de dépenses ont été mandatés.

La Commune a donc connu un résultat d'exercice en 2008 se présentant de la manière suivante :

- Un excédent de 75 999,90 € en section d'Investissement ;
- Un excédent de 136 995,89 € en section de Fonctionnement.

Ainsi, les comptes de gestion et administratif 2008 de la Commune font apparaître un résultat de clôture excédentaire se composant de la manière suivante :

- Un excédent de 296 167,32 € en section d'Investissement
- Un excédent de 186 995,89 € en section de Fonctionnement.

Denis GAVILLET demande donc Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion et administratif 2008 de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 13 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 3 : Affectation de résultats du Compte administratif de la zone artisanale.

Jean-Pierre MOSSIERE revient dans la salle du Conseil.

Les comptes de gestion et administratif mettent en évidence des résultats. Pour pouvoir les reprendre lors de l'exercice 2009 avec le vote du budget, il convient préalablement de les affecter.

M. le Maire proposera de conserver l'affectation de résultat issu de la clôture de l'exercice budgétaire 2008, c'est-à-dire reporter le résultat de clôture déficitaire de Fonctionnement de 45 957,84 €.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal d'affecter ce résultat de clôture comme présenté, en soulignant que le déficit d'investissement sera couvert par le budget primitif 2009.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 4 : Affectation de résultats du Compte administratif de la Commune.

Pour mémoire, le compte de gestion et le compte administratif de la Commune mettaient en évidence le résultat de clôture suivant :

- Un excédent de 296 167,32 € en section d'Investissement ;
- Un excédent de 186 995,89 € en section de Fonctionnement.

M. le Maire propose alors d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

- Conserver 50 000 € en recettes de Fonctionnement ;
- Capitaliser les 136 995,89 € restants de l'excédent de clôture de fonctionnement en recettes d'investissement ;
- Conserver l'excédent d'investissement de 296 167,32 € en section d'Investissement.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal d'affecter ce résultat de clôture comme présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 5 : Vote du budget primitif 2009 de la zone artisanale.

Avant de présenter le budget primitif 2009 de la zone artisanale, M. le Maire précise que le vote porte au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Marie-Pierre HUARD explique brièvement le contenu de ce budget primitif 2009 de la zone artisanale dont la maquette est consultable à la Mairie.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce budget primitif 2009 de la Zone artisanale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 6 : Subventions aux associations 2009.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions examinées par la Commission des finances en février avant de voter le budget primitif de la Commune.

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention 2007	Subvention 2008	Vote Conseil municipal BP
Accueil gessien	0,00	649,00	594,00
Amicale d'animation de l'hôpital de Gex	800,00	800,00	800,00
Amicale des sapeurs pompiers	1 500,00	1 000,00	1 400,00
Association Arc-en-ciel sèves d'enfants	150,00	150,00	150,00
Association française contre les myopathies	0,00	100,00	100,00
Association des sclérosés en plaques - Massif jurassien	0,00	0,00	100,00
Association Gessienne pour le Maintien à Domicile (AGMAD)	0,00	100,00	100,00
Association des Paralysés de France	200,00	0,00	100,00
Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Ain	0,00	100,00	100,00
Association VGS Cross	500,00	150,00	300,00
Association VGS Foot	250,00	250,00	400,00
CIO (Centre d'information et d'Orientation de Bellegarde)	0,00	150,00	150,00
Centre régional Léon BERARD	0,00	300,00	150,00
Chambre des métiers	150,00	150,00	150,00
École de musique de gex	0,00	250,00	250,00
Femey Gex natation	150,00	0,00	150,00
Frakass.Co	0,00	350,00	500,00
Sou des écoles de Dironne	0,00	250,00	400,00
Union cycliste gessienne	0,00	0,00	150,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 7 : Vote du budget primitif 2009 de la Commune.

M. le Maire précise que le vote portera au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Denis GAVILLET explique brièvement le contenu de ce budget primitif 2009 dont les prévisions avaient déjà été examinées par la Commission finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Par ailleurs, ce budget avait été présenté, avant le Conseil municipal, à Mme Marie-Pierre HUARD pour bénéficier de ses conseils. Ainsi, le budget primitif présenté aux élus englobe les corrections d'imputations budgétaires soulignées par la Trésorerie de Ferney-Voltaire.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2009 dont la maquette est consultable à la Mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 8 : Vote des taux d'imposition 2009.

Chaque année, les services fiscaux communiquent à la Mairie les bases imposables pour permettre de calculer les recettes fiscales que la Commune peut percevoir selon des taux décidés par le Conseil municipal.

M. le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux votés en 2007 et 2008, sans augmentation, à savoir 6,12% pour la taxe d'habitation, 7,65% pour la taxe foncière bâtie, 44,56% pour la taxe foncière non bâtie, et 13,81% pour la taxe professionnelle.

Le maintien de ces taux permettra à la Commune de percevoir un produit fiscal de 262 617 € pour 2009, la part communale des impôts locaux communaux réclamée aux Grillerands n'augmentant pas ainsi cette année.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal de maintenir ces taux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 9 : Indemnité du Maire et des adjoints.

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et à ses adjoints, étant entendu que ces crédits sont inscrits au budget communal.

Ces indemnités de fonction se calculent selon un taux maximum déterminé par la démographie de la Commune et indexé sur l'Indice Brut 1015.

Pour la Commune de Grilly, dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le taux maximum correspondant est de 31% pour le Maire et de 8,25% pour les adjoints.

Actuellement aux taux de 17% et de 6% de cet indice, respectivement pour le Maire et les adjoints, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les taux suivants :

- 20% de l'indice brut 1015 pour le Maire ;
- 8,25% de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ces taux pour le calcul des indemnités de fonction des élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 10 : Engagement de principe PLS 2008 pour l'opération de création des 2 logements sociaux

Dans le cadre de notre opération de création de 2 logements sociaux, l'agrément de l'État a débloqué des subventions et permet de bénéficier d'une TVA à 5,5% pour les travaux à venir.

Cet agrément de l'État oblige également à contracter avec un organisme financier un Prêt Locatif Social (PLS).

Au cours de l'année 2008, des contacts avaient été pris avec des organismes financiers en vue de connaître leurs propositions.

Seul le Crédit Agricole avait donné son accord de principe pour un PLS dans les conditions suivantes :

1. Prix de revient TTC de l'opération : 269 000 € ;
2. Montant du prêt à déterminer pour un minimum de 50% du prix de revient TTC de l'opération ;

3. Durée du prêt à déterminer comprise entre 24 et 360 mois ;
4. Taux d'intérêt actuariel annuel révisable (5,13% au 01/08/2008) par rapport à l'indice de référence correspondant au taux de rémunération du livret A (4% au 01/08/2008), soit un taux d'intérêt mensuel de 5,0132%, trimestriel de 5,0342% ou semestriel de 5,0658%.

La date limite de l'engagement pour un PLS 2008 étant fixée au 31/03/2009, il est nécessaire que le Conseil municipal réponde à l'engagement de principe au Crédit Agricole pour pouvoir en bénéficier.

M. le Maire demande ainsi au Conseil municipal de l'autoriser à donner l'accord de principe de la Commune au Crédit Agricole pour souscrire un PLS dans la limite des conditions générales proposées, et de l'autoriser à négocier l'échéancier et les modalités de remboursement de cet emprunt en vue de signer le contrat définitif PLS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 11 : Tarification pour la vente de coupes de bois pour 9 lots de 12m3.

Lors du dernier Conseil municipal, les élus avaient donné leur accord de principe pour les coupes de bois demandées par les affouagistes au niveau du Marais de Tutegny.

Pour permettre la réalisation de ces coupes, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère sur le tarif des 12 lots sur pieds (environ 10m3 par lot).

L'ONF intervenant dans cette opération, notamment pour délimiter les lots, M. LOCATELLI a estimé le prix du lot sur pieds à 25€.

La Commune, en contrepartie du paiement des frais de garderie des coupes à l'ONF, encaissera le produit de ces ventes, sous forme de chèque à l'ordre du Trésor public, la régie de recette multi-produits le permettant.

Par ailleurs, ces coupes étant demandées par les affouagistes de Mourex, 3 d'entre eux ont été proposés comme garants : MM. Bernard FOURCADE, Francis HURIET et Gilbert LACHIZE.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal de délibérer sur le tarif de 25€ le lot sur pieds pour ces coupes de bois, en précisant que le délai d'exploitation est fixé jusqu'au 31/05/2010.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14 CONTRE: 00 ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 12 : Synthèse du PADD

Dans le cadre de la démarche de révision du plan local d'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) arrive à son terme. Les grandes orientations ont été choisies pour atteindre les objectifs que se sont fixés les élus en se rapprochant au plus près des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gex.

Précisant que cette synthèse n'est pas soumise au vote du Conseil, Jean-Pierre MOSSIERE cède la parole à Hugues-Olivier BORES pour présenter les grandes lignes du projet de vie du PLU.

Le PADD grillerand s'articule ainsi en 3 axes :

Axe 1 – Assurer l'équilibre environnemental et paysager

- Protéger les espaces naturels sensibles à valeur environnementale
 - Tenir compte des zones naturelles sensibles dans le projet de vie
- Préserver les ressources en eau et tenir compte des risques d'inondations
 - Prendre des mesures de protection des cours d'eau
 - Mettre en œuvre les préconisations portées par le schéma directeur des eaux pluviales et le contrat rivière
- Préserver l'identité et la qualité paysagère de la commune
 - En protégeant et en mettant en scène le paysage structurant de Grilly
 - En protégeant et en mettant en scène le patrimoine historique et le paysage urbain de Grilly

Axe 2 – Assurer la densification urbaine

- Organiser le développement urbain
 - Maîtriser la croissance démographique (2% de croissance annuelle) et envisager une population de 887 habitants à l'horizon 2019
 - Concentrer le développement urbain autour d'un vrai pôle de centralité, le chef-lieu, et le hameau de Mourex
- Définir les sites de développement et leurs perspectives d'évolution (à court et à long terme)
 - Organiser l'urbanisation future et réguler dans le temps son ouverture

- Définir les sites à orientation d'aménagement
 - Mettre en place des outils techniques d'aménagement pour maîtriser le développement urbain
 - Donner un bon niveau d'équipement afin de répondre aux attentes de la population
 - Par la mise en place d'équipements complémentaires
 - Améliorer les déplacements et leurs impacts
 - Hiérarchiser le réseau viaire et développer les déplacements doux
 - Assurer la mixité sociale
 - Mettre en place des outils spécifiques d'aménagement
 - Réflexions sur le devenir du bourg
 - **Axe 3 – Assurer l'équilibre économique**
 - Pérenniser l'activité agricole
 - Maintenir l'agriculture comme activité principale du territoire communal
 - Développer les commerces, les services de proximité et structurer les activités artisanales
 - Favoriser les commerces de proximité, développer les services et structurer la zone artisanale
- Le PADD de la Commune de Grilly sera présenté à la population lors de la réunion publique prévue le 31/03/2009

INFORMATIONS MUNICIPALES

❖ Etat-Civil

Naissances

FAUTH Axel Maxime Léandre né le 25 février 2009 à St Julien en Genevois



Décès

VAUTHIER Marguerite Lucie, épouse QUEROUX, le 28 décembre 2008 à Gex

❖ Règles de bon voisinage

- L'usage d'appareils à moteur (tondeuse, tronçonneuse...) est réglementé par l'arrêté préfectoral du 10 avril 1990 comme suit : **les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
les samedis de 8h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Les matières résultant du jardinage ne doivent en aucun cas être brûlées dans les jardins. Elles doivent être apportées à la déchetterie de Versonnex.
- Les nuisances sonores, quelle qu'en soit la source, sont à éviter afin de respecter le bien-être de chacun. Cette règle de bienséance est réglementée par l'arrêté préfectoral du 4 août 2000.
- Les propriétaires de haies longeant les voies et les trottoirs sont tenus de les tailler régulièrement. Nous comptons sur votre civisme et vous en remercions.
- La tenue en laisse des chiens est également réglementée par arrêté préfectoral. Elle est obligatoire durant les mois de mai à août, pour protéger le jeune gibier. D'autre part, les chiens divaguant peuvent présenter un danger pour les enfants.



❖ Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le 7 juin 2009 de 8h à 18h à la mairie de Grilly.

Tous les ressortissants de l'Union Européenne peuvent voter, à condition qu'ils soient inscrits sur la liste électorale.

Lors de ces élections nous élisons les députés qui nous représenterons au Parlement Européen.

Nous vous proposons un article expliquant le rôle et la composition du parlement européen.

Rôle du Parlement Européen :

Le Parlement européen est l'institution représentant les peuples des États membres de l'Union Européenne. Son rôle s'est progressivement renforcé avec l'élection de ses députés au suffrage universel direct à partir de 1979 et les différents traités.

Ses compétences, au départ principalement consultatives, couvrent aujourd'hui trois champs :

- *Compétences législatives* : il participe à l'adoption des actes communautaires aux côtés du Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres). Le Parlement se prononce, selon les domaines concernés, suivant différentes procédures : la codécision, la coopération, la consultation, l'avis conforme et l'avis consultatif obligatoire. Si le pouvoir d'initiative concernant les propositions d'actes communautaires reste réservé à la Commission, le Parlement peut lui demander de soumettre les propositions de textes qui lui semblent nécessaires ;
- *Compétences budgétaires* : le projet de budget, élaboré par le Conseil de l'Union sur une proposition de la Commission, est soumis au Parlement. Il a le dernier mot pour les dépenses non-obligatoires ;
- *Compétences de contrôle de l'exécutif de l'UE* : le Parlement dispose de moyens de contrôle. Il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner. Le choix du président et des membres de la Commission est soumis à l'approbation du Parlement. Il peut aussi poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission, recevoir des pétitions, constituer des commissions d'enquête temporaires. Il a un droit d'accès à la Cour de justice afin de sauvegarder ses prérogatives face notamment au Conseil et à la Commission

Composition du Parlement Européen :

Le Parlement européen comptait 626 députés pour la législature 1999-2004. Il en comptait 732 après l'entrée dans l'Union européenne de dix nouveaux pays (01/05/2004) et les élections européennes de juin 2004. Il en compte 785 depuis le 1er janvier 2007 (adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie). Ce nombre et la répartition entre les pays seront révisés à partir de juin 2009.

Nombre de députés en France et mode de scrutin :

78 députés français siègent au Parlement européen durant la législature 2004-2009.

L'Union européenne s'est dotée d'un parlement élu au suffrage universel direct. La première élection au suffrage universel direct a eu lieu en juin 1979. Chaque pays fixe les règles particulières d'organisation du scrutin.

En France, le scrutin s'effectue par listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, en un seul tour, dans le cadre de 8 grandes circonscriptions. Ces circonscriptions sont au nombre de 7 pour la métropole,

comprenant une ou plusieurs régions. La huitième regroupe les départements et collectivités d'Outre mer.

Le nombre de sièges par circonscription, fixé par le décret n°2004-396 du 6 mai 2004, est de 12 pour le Nord-ouest, 10 pour l'Ouest, 10 pour l'Est, 10 pour le Sud-ouest, 6 pour le Massif central-Centre, 13 pour le Sud-est, 14 pour l'Ile-de-France et 3 pour l'Outre mer.

Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

La circonscription Sud-Est est celle à laquelle GRILLY est rattachée.

❖ Tarifs de location de la salle des fêtes

Pour les Grillerands	Pour les personnes n'habitant pas Grilly :
- tarif journée : 120,00 € - tarif week-end ou 2 jours consécutifs : 145,00 €	- tarif journée : 240,00 € - tarif week-end ou 2 jours consécutifs : 290,00 €

La location est gratuite pour les associations grillerandes.

❖ Comité des fêtes

Nous vous informons que l'association « Fêtes et Loisirs de Grilly » a repris du service.

Lors de la dernière assemblée générale, un nouveau comité a été élu. Il se compose de 6 membres :

Présidente : Madame Chantal CHANDELLE

Vice-présidente : Madame Judith HEBERT

Trésorière : Madame Yajaira JAQUES

Trésorier-Adjoint : Monsieur Guilbert CLATOT

Secrétaire : Madame Monique BERRIA

Secrétaire-Adjointe : Madame Jacqueline HURIET

Nous les remercions d'avoir bien voulu accepter de reprendre le flambeau pour animer notre village et nous les assurons de tout notre soutien.

Retenez d'ores et déjà la date du 07 juin 2009.

Le nouveau comité, aidé de bénévoles que nous remercions également, prépare une journée de fête. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.



❖ Recensement militaire

Les jeunes (filles et garçons) âgés de plus de 16 ans doivent se présenter en mairie munis de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile afin de s'inscrire pour le recensement militaire. (Journée d'appel)



MAIRIE DE GRILLY



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

LE MOT DU MAIRE

Chères Grillerandes, chers Grillerands,

Je suis heureux de vous convier à notre deuxième réunion publique sur notre Plan Local d'Urbanisme, qui se tiendra le mardi 31 mars prochain à 19h00.

Comme vous avez eu l'opportunité de le découvrir lors de notre première rencontre sur ce sujet, les enjeux sont cruciaux pour le développement de notre commune et de son cadre de vie. Notre Projet d'Aménagement de Développement Durable s'inscrit dans le respect du Schéma de COhérence Territoriale décidé par l'intercommunalité (Communauté de Communes du Pays de Gex) et propose des choix que nous souhaitons partager avec vous pour recueillir vos commentaires, vos suggestions et répondre à vos questions.

Tout comme la dernière fois, nous vous attendons nombreux et ponctuels pour permettre un déroulé harmonieux de cette séance interactive.

A très bientôt donc,

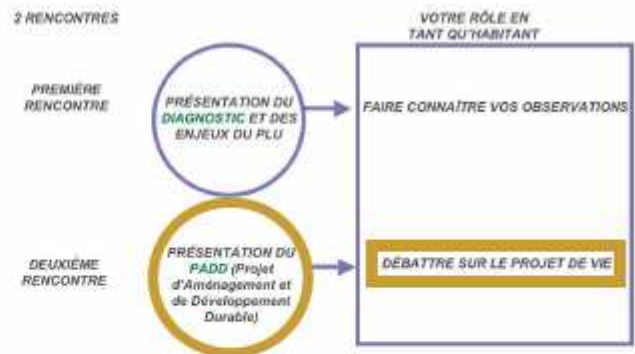
Jean-Pierre MOSSIERE,
Maire de Grilly

Réunion publique
le 31 mars 2009
à 19h00
à la salle des fêtes

LA DEMARCHE



CONCERTATION



La concertation est ouverte à tous.

Elle doit permettre d'échanger sur ce que pourraient être l'aménagement et le développement durable de notre commune pour les 10 prochaines années. Il s'agit d'avoir une vision partagée sur un projet d'intérêt général.

Dans ce cadre, il ne s'agit pas d'analyser les demandes particulières, celles-ci devront être exposées lors de l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

Au vu des remarques écrites ou orales recueillies, le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation. Cette dernière pourra influencer la réflexion sur le projet de PLU avant son arrêt.

Petit vocabulaire utile...

- PLH : Programme Local de l'Habitat
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PDU : Plan de Déplacements Urbains
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- Loi SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
- Loi ENL : Engagement National pour le Logement
- Loi UH : Loi Urbanisme et Habitat

RAPPEL DES ENJEUX RETENUS SUITE AU DIAGNOSTIC

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Intégrer le paysage comme base de cadre de vie, en lui définissant de vraies limites pour les années à venir, en pérennisant l'agriculture garante de son entretien, et en favorisant sa lisibilité garante de la cohésion urbaine.

Assurer les équilibres environnementaux en mettant en place des mesures de protection.

Gérer les eaux pluviales, en résolvant les problèmes existants et en protégeant les sites sensibles (zone humide, zone de débordement des cours d'eau, ...), tout en maintenant les équilibres biologiques contre les causes de dégradation qui les menacent.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Favoriser le dynamisme économique afin de repousser le phénomène «cité dortoir» :

- en développant le tissu de services et de commerces dans le chef-lieu
- en structurant et en réorganisant la zone d'activités artisanales aujourd'hui dénaturée
- en maintenant une agriculture pérenne
- en s'appuyant sur le «tourisme vert»



DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE, SOCIAL ET URBAIN

Définir un rythme de croissance maîtrisé.

Favoriser la mixité des populations (âges et classes sociales) en cohérence avec la préservation du territoire dans un esprit de développement durable.

Densifier le pôle principal conformément aux objectifs de la loi SRU et du SCoT pour éviter l'étalement urbain.

Trouver des formes urbaines en cohérence avec la structure bâtie ancienne de Grilly pour éviter la perte de l'identité communale.



Gérer les déplacements internes en recherchant :

- des dessertes fluides et cohérentes,
- la hiérarchisation des voies,
- une meilleure accessibilité aux équipements par la création de parkings publics
- le développement des déplacements doux.

Gérer les déplacements externes en intégrant les projets intercommunaux et internationaux (tram-train...)

Pressentir et donc programmer les équipements publics devenus nécessaires en accompagnement de cette croissance.



LE P.A.D.D ET SON RÔLE

Le P.A.D.D exprime le projet de vie de la commune pour le 10 prochaines années.

«Clé de voûte» du P.L.U, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) décline les principes fondamentaux d'équilibre dont les orientations se basent sur le concept de développement durable :

Il s'agit de partir des enjeux issus du diagnostic en se basant sur les 3 thématiques fondatrices, afin de construire le projet de vie de la commune



Le développement durable c'est construire un projet de vie soucieux de préserver les équilibres naturels et économiques favorisant la mixité sociale, garant du cadre de vie des générations futures.

1. Formuler des orientations générales

2. Établir un programme d'actions pour répondre aux orientations

3. Déterminer les outils pour assurer la mise en œuvre des actions

LES GRANDES ORIENTATIONS DU P.A.D.D

AXE 1 : ASSURER L'EQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

Protéger les espaces naturels sensibles à valeur environnementale

- Tenir compte des espaces naturels sensibles dans le projet de vie

Préserver les ressources en eau et tenir compte des risques d'inondations

- Prendre des mesures de protection des cours d'eau
- Mettre en oeuvre les préconisations portées par le schéma directeur des eaux pluviales et le contrat rivière

Préserver l'identité et la qualité paysagère de la commune

- Protéger et mettre en scène le paysage structurant de Grilly
- Protéger et mettre en scène le patrimoine historique et le paysage urbain de Grilly

AXE 2 : ASSURER LA DENSIFICATION URBAINE

Maîtriser la croissance démographique (2% de croissance annuelle) et prévoir une population à l'horizon 2019 d'environ 900 personnes

Organiser le développement urbain

- Concentrer le développement autour de vrais pôles de centralité, le chef-lieu et le hameau de Mourex.
- Définir les sites de développement et leurs perspectives d'évolution
- Organiser l'urbanisation future et réguler dans le temps son ouverture.

Donner un bon niveau d'équipement afin de répondre aux attentes de la population.

Améliorer les déplacements et leurs impacts dans un souci de développement durable

Hiérarchiser le réseau viaire et développer les déplacements doux

Assurer la mixité sociale par la mise en place d'outils et de règles spécifiques

AXE 3 : ASSURER L'EQUILIBRE ECONOMIQUE

Maintenir l'agriculture comme activité principale du territoire en pérennisant cette dernière

Favoriser l'implantation de commerces de proximité, et de services à la personne

Réaffirmer la vocation artisanale de la zone d'activités



Nous vous invitons à venir prendre connaissance des orientations du P.A.D.D, et à nous faire part de vos observations sur le projet de vie communal lors de la réunion publique le 31 mars à 19h00 à la salle des fêtes.

❖ Assistantes maternelles

Les assistantes maternelles se sont regroupées dans une association « Nous les nounous ».

Si vous recherchez une nourrice pour vos enfants contactez :

Nathalie Revilloud : 04 50 20 72 90

CCAS

❖ Service du médibus : collecte des seringues usagées

Comme vous le savez une collecte des seringues usagées est organisée. Ce service gratuit est réservé aux patients en auto-traitement habitant le Pays de Gex. L'inscription se fera lors de leur première venue au MEDIBUS avec une boîte pleine. Les patients devront se munir de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Pour la première collecte, les contenants divers dans lesquels certains patients ont déjà stocké des aiguilles seront acceptés par MEDIBUS. Par la suite, une boîte à aiguilles jaune normalisée sera mise à leur disposition.



Si le patient ne peut se déplacer, un parent ou une aide médicale peut se rendre au MEDIBUS, en présentant les papiers du patient.

Prochains passages du MEDIBUS : Lundi 6 avril et Lundi 6 juillet

A Divonne de 10h30 à 12h30, rue de la Cité (derrière la gare routière)

A Gex de 14h30 à 16h30, avenue de la poste.

Pour plus d'informations contacter : dechets@ccpg.fr ou Veolia propreté : 04 76 50 44 40

❖ Clic

Le Clic, Centre Local d'Information et de Coordination, est un lieu d'accueil et d'écoute, un espace d'information et de coordination dédié aux personnes retraitées, à leur famille, aux bénévoles et aux professionnels qui les entourent.

Pour toutes les questions que vous vous posez en tant que retraités, la santé, la prévention, les démarches administratives, l'aide à domicile, les établissements d'hébergement, les loisirs...le CLIC est là pour vous accompagner, vous orienter et vous proposer des conférences, des rencontres et des ateliers sur des thèmes variés (mémoire, diabète, automédication, initiation informatique, remise à niveau conduite automobile...).

Le CLIC c'est aussi la possibilité de prêt gratuit d'aides techniques : difficulté passagère ou handicap à compenser, nous vous prêtons gratuitement pour un mois planche de bain, déambulateur, téléphone adapté, set de table antidérapant ... et autres matériels.

Venez nous rencontrer ou contactez-nous :

Résidence Les Terrasses de Chevry, Rte de Prost, Bat D 01170 Chevry

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h (mercredi sur RV)

Tél : 04 50 41 04 04

Programme du CLIC

- ✓ Vendredi 3 avril : "la mémoire : comment la conserver en bonne santé?" animé par le Service éducation pour la Santé de la CRAM Rhône Alpes.
- ✓ Les mardi 31 mars et 9 juin : séances de remise à niveau de la conduite automobile en partenariat avec la prévention routière de 9H à 17h au CLIC à Chevry (sur inscription).
- ✓ Conférence sur les thèmes de la mémoire, de la santé des pieds, de la cure thermale, de l'emploi d'une personne à domicile et de la dépression.

❖ Dire

Vous rencontrez un problème relationnel, un problème de communication.

Vous avez des questions sur la drogue, le SIDA.

Vous avez besoin d'écoute, de soutien, de conseil, de soin, d'orientation.

Contactez l'association DIRE

Le Clos des Abeilles, 41 rue de Domparon 01170 GEX

Tél : 04 50 41 77 46 Fax : 04 50 28 33 92

Internet : <http://www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/dire/> Email : dire@cc-pays-de-gex.fr

L'association vous propose :

Une permanence d'un psychologue clinicien :

- Mercredi de 12h à 14h, Maison St Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire
- Mercredi de 14h30 à 16h, Local du service social Les Orchidées à Thoiry
- Mercredi 16h30 à 18h30, Espace Georges Sand à St Genis Pouilly
- Jeudi 18h à 19h30, mairie, Salle des associations à Divonne
- Sur Rendez-vous au local de Gex, Le Clos des Abeilles, 41 rue de Domparon

Une permanence des bénévoles les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9h30 à 11h30

❖ Adapa,

Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain, met à votre service **son réseau de professionnels**, pour vous permettre de mieux vivre à domicile :

- Aide à la personne (toilettes, lever, coucher, habillage, prise de médicaments, repas...
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle
- Petits travaux de jardinage et de bricolage.

Nos équipes polyvalentes, encadrées et formées interviennent 7 jours sur 7, soirs et week-end.

Paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) accepté, réduction d'impôts possible.

Vous pouvez contacter la responsable de votre secteur. Elle vous fixera un rendez-vous ou se déplacera à votre domicile, gratuitement et sans engagement, pour apporter des réponses adaptées à vos besoins et envisager les financements possibles.

Madame Elodie Clavel

Centre médico-social - 57, rue de Genève - 01170 GEX

Téléphone : 04 50 42 38 30 - Télécopie : 04 50 41 42 26

Permanences : Bureau de Gex : lundi de 8h30 à 10h / jeudi de 8h30 à 9h30

Mairie de Divonne le jeudi de 10h à 12h (tél : 04 50 20 03 49)

❖ CPAM : l'assurance maladie en ligne

Vous pouvez maintenant consulter votre compte ameli sur le site www.ameli.fr, 24h/24 et 7j/7. Vous pouvez ainsi obtenir, en temps réel, des informations concernant vos paiements et votre situation administrative.

❖ Centre de loisirs

Nous avons signé une convention avec le **centre de loisirs de Divonne** pour toutes les vacances scolaires. Cette convention a été reconduite pour 2009.

❖ Crèche Grilly/Divonne

Si vous souhaitez une place vous devez adresser un courrier de demande :

CCPG Technoparc/A l'attention de Véronique Gnoni

50 rue Gustave Eiffel - 01630 Saint-Genis-Pouilly

Vous devez mentionner :

- Le prénom et la date de naissance de l'enfant ou le mois prévu de naissance
- Le nombre de jour de garde souhaité dans la semaine

Et joindre les justificatifs suivants :

- L'avis d'imposition 2006
- Les 3 bulletins de salaires ou justificatifs de revenus, ASSEDIC, du ou des parents concernés

❖ Repas des Anciens



Le C.C.A.S a souhaité changer la date du repas annuel de nos aînés. Il aura désormais lieu au printemps. Pour cette année, nous vous attendons donc le **dimanche 26 avril**. Nous espérons que le beau temps sera au rendez-vous et vous incitera à venir plus nombreux partager ce moment de convivialité, d'échange et de bonne humeur.

Nous invitons toutes les personnes de plus de 65 ans non inscrites à se présenter à la Mairie.

SECTEUR PAROISSIAL

Cessy, Echenevex, Grilly, Sauvigny, Segny, Versonnex et Vesancy.

Père Aimé MOBWETE curé Père Samuel MEMEDI vicaire 82, rue Saint Denis à CESSY Tél : 04 50 28 30 28 fax 04 50 28 30 64	Pierre-Bernard LEBAS Diacre permanent Tél : 04 50 42 30 11 pbalebas@gmail.com	Permanences à la cure de Cessy 82 rue saint Denis Les mercredis de 9h à 12h ou sur RV accueil@paroissedecessy.org
---	---	---

AGENDA DES MESSES

Tous les dimanches soirs et soirs de fêtes : messe à 18h30 à Notre Dame de la Route Blanche à Segny

Jour	Date	Mois	Heure	Lieux	Fêtes et Cérémonies
Samedi	21	Mars	18H30	Versonnex	
Dimanche	22	Mars	10H30	Cessy	Messe des Familles
Mercredi	25	Mars	20H15	Cessy	Fête de l'Annonciation
Samedi	28	Mars	18H30	Vesancy	
Dimanche	29	Mars	10H30	Cessy	
Samedi	4	Avril	18H30	Grilly	
Dimanche	5	Avril	10h30	Cessy	Rameaux Messe des Familles
Mardi	7	Avril	15h30	Ars	Messe Chrismale
Jeudi	9	Avril	18H00	Cessy	Invitation CM1: sainte cène
			20H00	Vesancy	Jeudi saint
Vendredi	10	Avril	20H00	Versonnex	Vendredi Saint
Samedi	11	Avril	21H00	Cessy	Veillée Pascale
Dimanche	12	Avril	09H30	Sauvigny	Pâques
			11H15	Grilly	Pâques
Samedi	18	Avril	18H30	Versonnex	
Dimanche	19	Avril	10H30	Cessy	
Samedi	25	Avril	18H30	Vesancy	
Dimanche	26	Avril	10H30	Cessy (Vidolet)	Messe de SECTEUR Messe des Familles
Samedi	2	Mai	18H30	Grilly	
Dimanche	3	Mai	10H30	Vesancy	Chapelle de Riantmont
Samedi	9	Mai	10H30	Sauvigny	
Dimanche	10	Mai	10H30	Vesancy	
Samedi	16	Mai	18H30	Versonnex	
Dimanche	17	Mai	10H30	Cessy	Remise TPT
Jeudi	21	Mai	10H30	Grilly	Ascension
Samedi	23	Mai	18H30	Vesancy	Profession de Foi
Dimanche	24	Mai	10H30	Cessy	Profession de Foi
Samedi	30	Mai	18H30	Echenevex	
Dimanche	31	Mai	10H30	Cessy	Pentecôte
Lundi	1	Juin	10H30	Vesancy	Lundi de Pentecôte: Riantmont
Samedi	6	Juin	18H30	Grilly	
Dimanche	7	Juin	10H30	Cessy	
			10H30	Gex	Trinité Confirmations
Samedi	13	Juin	18H30	Sauvigny	
Dimanche	14	Juin	10h30	Cessy	Le Corps et le Sang du Christ Messe 1ère Communion
			17H00	Cessy>Grilly	Procession
Samedi	20	Juin	18H30	Versonnex	
Dimanche	21	Juin	10H30	Cessy	Messe 1ère Communion
Samedi	27	Juin	18H30	Vesancy	
Dimanche	28	Juin	10H30	Cessy	Messe 1ère Communion

❖ Le coin des recettes

Ce trimestre Monsieur Carlo nous propose son tartare de cabillaud à la Mangue. Une grillerande nous propose un dessert de saison, des fruits rouges au champagne. Alors a vos casseroles et régalez-vous !!

Tartare de Cabillaud à la Mangue

Pour 6 personnes, préparation 15 minutes et réfrigération 1 à 2 heures

Pour la marinade :

1 morceau de gingembre frais de 2 cm de long
2 citrons verts
4 cuillères à soupe d'huile d'olive
1 cuillère à café de curry
Sel de Guérande
Poivre au moulin

600 g de filet de cabillaud
1 mangue bien mûre
Quelques brins de ciboulette fraîche



- 1- Laver et éponger les filets de cabillaud. A l'aide d'un couteau bien aiguisé, les tailler en très petits dés.
- 2- Pendant ce temps, préparer la marinade : râper le gingembre frais et presser les citrons verts. Dans un bol, mélanger le gingembre au jus de citron, ajouter l'huile d'olive, le curry, du sel et du poivre.
- 3- Eplucher la mangue, retirer le noyau et couper la chair en très petits dés ; mélanger au cabillaud mariné. Conserver au réfrigérateur pendant 1 à 2 heures, en prenant soin de remuer une fois pour que les saveurs se mélangent.
- 4- Répartir le tartare dans des verres. Les placer au réfrigérateur jusqu'au moment de servir. Décorer avec quelques brins de ciboulette et quelques lamelles de citron vert.

Fruits rouges au champagne

Pour 4 personnes :

Pour le sabayon

60 grs de sucre
4 jaunes d'œufs
5 cl. de jus d'orange
15 cl. de crème fleurette
10 cl. de champagne

Pour les fruits rouges

250 grs. de fraises
100 grs. de framboises
200 grs. de cerises
100 grs. de cassis

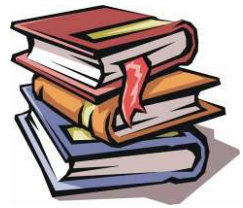


- 1- Préparez les fruits. Lavez rapidement les fraises et séchez-les, équeutez-les et coupez-les en petits quartiers. Lavez les cerises et dénoyautez-les. Triez les framboises et égrappez les cassis. Répartissez tous ces fruits dans quatre petits plats à gratin.
- 2- Faites préchauffer le gril du four.
- 3- Faites le sabayon. Mélangez dans un cul de poule le champagne, le jus d'orange, le sucre, la crème fleurette et les jaunes d'œufs.
- 4- Préparez un bain marie frémissant dans une casserole. Battez au fouet puis posez le cul de poule dans le bain marie et fouettez 10 mn. environ, le temps que le sabayon épaississe et soit devenu onctueux.

5- Versez le sabayon sur les fruits, faites gratiner sous le gril du four en surveillant. Servez de suite.

❖ Les conseils de lecture de Paulette

Une fois encore Paulette Valentin nous fait part de ses coups de cœur littéraires. Nous profitons de ce numéro pour la remercier vivement pour les articles qu'elle rédige. Elle sait par ses « critiques » nous donner envie de nous plonger dans la lecture.



« -On pourrait s'étendre longuement « Sur la plage de Chésil », en 1962, d'où l'auteur *Ian McEwan*, dans un style brillant et classique, nous relate le fiasco de la nuit de noces de Florence et Edward, jeunes, beaux et talentueux. Tous les ingrédients sont réunis et pourtant « il y a des jours où Cupidon s'en fout ». Il aurait suffi de presque rien pour vaincre la terreur viscérale d'une jeune fille et la peur d'être ridicule d'un jeune homme. Peut-être a-t-il manqué un peu d'ivresse ?

-Avec « Melnitz » *Charles Lewinsky* renoue avec la tradition du grand roman familial du XIX^{ème} siècle, tissé de bonheur et de drames. La saga des Meyer, famille juive suisse, court sur cinq générations, de 1871 à 1945. C'est un beau rendez-vous que cette admirable fresque nous donne au fil de ses sept cent soixante sept pages.

-« Pour vous » de *Dominique Mainard*, nous dresse le portrait d'une Amélie Poulain, vénale et mercantile ; Delphine qui a compris de quoi les êtres vivants ont besoin : réconfort, illusion, mensonge, tout ce qui peut rendre la vie supportable.

-*Philippe Besson* dans « La trahison de Thomas Spencer » nous entraîne dans les dédales d'une amitié américaine puissante, unique, avec la sensibilité dont il a le secret. Il nous fait revivre les années 50-60 en Amérique, avec tantôt de la poésie, tantôt de la rage : un texte saisissant.

-Un roman noir, comme le titre de *René Frigni* « Tu tomberas avec la nuit » l'indique. Avec comme seule arme la plume qu'il rêve de planter dans l'œil de son ennemi intime, l'auteur nous fait le récit de l'incroyable engrenage de sa relation avec un truand du grand banditisme, rencontré dans un atelier d'écriture carcéral. Vibrant à chaque page d'une rage juste et explosive ce livre lève le voile sur le scandale des centres français de détention.

- Avec « Les matins de Jénine », *Susan Abulhawa* fait vivre une histoire poignante et déchirante à tous ceux qui désirent comprendre la catastrophe palestinienne, non seulement par l'esprit, mais aussi avec le cœur. Tout en croisant des événements historiques avec les personnages d'une saga palestinienne sur trois générations, ce formidable roman nous transmet un message transcendant d'humanité et d'amour.

-Pour en finir avec le poids de la tradition, *Gaston-Paul Effa* nous explique son dilemme entre famille d'Afrique et famille de France dans « Nous enfants de la tradition » : faut-il subvenir aux besoins énormes de toute la famille africaine au détriment du foyer qu'il s'est construit en France ? »

Bonne lecture.

❖ Journée Nationale des Sapeurs Pompiers

Samedi 13 juin 2009

Journée Nationale des Sapeurs Pompiers

et

Journée Portes Ouvertes au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain,
de 11h30 à 19h

200, avenue du Capitaine Dhonne à Bourg en Bresse (vers Alimentec)

Entrée gratuite

De la démonstration de manœuvres historiques à celles de notre époque,

Venez découvrir les savoirs faire des sapeurs pompiers

Pour la première fois, le public pourra assister à la cérémonie qui se déroulera à 11h dans

la Cour d'Honneur de la Direction

Venez nombreux !



❖ Opération job d'été

« **Opération jobs d'été 2009** »

Du 25 mars au 30 avril 2009

dans les communes du Pays de Gex

Le Service Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Gex organise la 16^{ème} Opération "Jobs d'été" du 25 mars au 30 avril 2009, en partenariat avec le Pôle Emploi, la Mission Locale de Gex, la MIFE de l'Ain et l'ADSEA.

Principe général :

Le service emploi de la CCPG accompagne les jeunes du Pays de Gex dans leurs recherches d'emplois saisonniers en leur proposant des offres de proximité en contrats saisonniers. Certains CDD peuvent même aboutir sur un CDI.

En 2008, 644 jeunes ont été accueillis au cours de l'opération Jobs d'été et 585 offres ont été recueillies !

Public concerné : les 16 à 26 ans (lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois)

Certaines offres sont accessibles dès l'âge de 16 ans. Cependant, la législation devient plus stricte en matière de protection des mineurs et de responsabilité de l'employeur. Le secteur de l'animation est accessible dès 17 ans, en général dans le cadre d'un stage de BAFA (prendre contact avec le service emploi si vous recherchez une formation BAFA).

Cette opération est pour les plus jeunes l'occasion de peaufiner leur CV, de découvrir le processus de recrutement et de profiter de certaines opportunités. Un véritable choix s'offre aux jeunes de 18 ans et plus.

Les offres de Jobs d'été concernent les secteurs de l'animation, grande distribution, commerce, travaux publics (voirie/espaces verts), hôtellerie-restauration, vente, administratif, santé ...

Partenaires du service emploi de la CCPG, dans le cadre des Jobs d'été :

- MIFE de l'Ain : Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
- MLAJ : Mission Locale Action Jeunes de Gex
- Pôle Emploi : agence de Saint Genis Pouilly
- ADSEA : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

Déroulement de l'opération :

Les jeunes ont la possibilité de :

- ✓ Consulter librement les offres « jobs d'été » classées par catégories professionnelles
- ✓ Etre conseillés dans l'élaboration du CV et de la lettre de motivation. De plus, un modèle de CV et de lettre de motivation est à disposition.
- ✓ Obtenir un entretien avec les représentants des organismes présents (Mission Locale, MIFE de l'AIN, ANPE de Saint Genis-Pouilly, ADSEA)
- ✓ Recevoir de la documentation sur les métiers et pouvoir consulter des revues sur l'emploi

En pratique, le jeune relève les offres de jobs d'été qui l'intéresse et adresse lui-même sa candidature à l'entreprise. L'opération Jobs d'été fonctionne comme une plate-forme d'échanges directs entre employeurs et demandeurs.

8 permanences prévues en 2009 :

L'opération Job d'été 2009 se déroule du 25 mars au 30 avril. Six journées sont prévues sur les communes de Ferney-Voltaire, Gex, Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Divonne ainsi qu'à Challex. De plus, deux journées supplémentaires sont prévues dans les lycées du Pays de Gex (accès réservé aux lycéens de l'établissement)

Coté pratique, certaines journées ont lieu pendant les vacances de Printemps, afin de permettre aux étudiants de consulter les offres.

Permanences sur les communes du Pays de Gex :

Ferney-Voltaire	Mercredi 25 mars	Salle du Préau	10-13h / 14-18 h
Gex	Mercredi 1 ^e avril	CCPG	10-13h / 14-18 h
Thoiry*	Mardi 7 avril	Salle des Lavandières	10-13h / 14-18 h
St-Genis-Pouilly*	Mardi 14 avril	Centre Jean Monet	10-13h / 14-18 h
Divonne-les-Bains	Mercredi 22 avril	Mairie, salle 1	10-13h / 14-18 h
Challex	Mercredi 29 avril	Salle du Conseil, 1 ^{er} étage	10-13h / 14-18 h

* congés de Printemps

A la fin de l'Opération Jobs d'été, les offres encore disponibles sont consultables sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) : www.ccpq.fr/emploi

Contact Service emploi CCPG :

Employeurs et collectivité : Danièle Petitfrère, responsable du service emploi et Elise Créantor, conseillère emploi, attendent vos offres Jobs d'été !

Tél : 04 50 20 32 27 (ou 04 50 42 65 00 après le 25 février 2009)

Mail : emploi@ccpg.fr

Site : www.ccpq.fr/emploi (Coupon-réponse employeur disponible en ligne)

Agenda : dans le cadre d'une **information sur l'apprentissage**, le service emploi de la CCPG accueille la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain le 28 avril** (dès 8h30).

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Gex, service emploi : 135, rue de Genève à Gex.

Participation gratuite et sans inscription préalable, pour une durée de 2 heures minimum

Pour plus d'infos, contacter le Centre d'Aide à la Décision au 0 474 474 947

Site web: www.cma-ain.fr / Mail: cad@cma-ain.fr

❖ Stage de Pâques aux Ecuries du Rosey

VACANCES DE PÂQUES
STAGES
À LA DEMI-JOURNÉE

Prix de la demi-journée
38 €



Mardi 7/04/09
de 9h00 à 12h00 débutants G1 poney
de 14h00 à 17h00 G3+ cheval (préparation G4)
Mardi 14/04/09
de 9h00 à 12h00 G1/G2 cheval
de 14h00 à 17h00 débutants/G1 poney

LES ECURIES DU ROSEY - 01220 GRILLY
TÉL: 0033(0)450 202 958



A VOIR CHEZ NOS VOISINS...

❖ A Nyon



1001 OBJETS ET PHOTOGRAPHIES DU LEMAN
EMBLEMES ET SYMBOLES DE LA CULTURE DU LAC
L'APPARTEMENT RECONSTITUE D'UN LEMAN MANIAC...

Nouvelle exposition temporaire *LémanManiac* dès le 9 avril 2009.



Le Léman a la saveur de la vie. Comme la tradition, il s'invente tous les jours. Comme une religion, il se pratique à des degrés divers. Il a ses papes et ses défroqués, ses chapelles et ses rituels, ses lieux de pèlerinages et ses objets-culte. Ses fidèles aiment à se regrouper en cercles. Leurs habitudes lacustres dépendent pour beaucoup de la météorologie, si bien qu'ils ne sont pas tous présents en même temps au bord du lac et qu'il faut passablement de patience pour tous les observer.

LémanManiac est un inventaire informel d'objets et documents collectés par le Musée du Léman depuis 1954. C'est un choix subjectif de symboles lacustres datant la plupart du XXe siècle. Il s'agit aussi d'un constat. Nos patrimoines, culturels ou naturels, ne sont que réinvention perpétuelle. Continuons d'inventer notre lac tous les jours en gardant le meilleur de notre passé! Le lac n'est pas un paradis perdu, c'est un paradis à inventer.

ACTIVITÉS PEDAGOGIQUES ET PASSEPORTS VACANCES

Ateliers *Y'a pas que de l'eau au lac* (pêche durable et tourisme, métiers du lac, ressources et produits du lac)

Musée du Léman, 8, quai Louis-Bonnard, CH-1260 Nyon

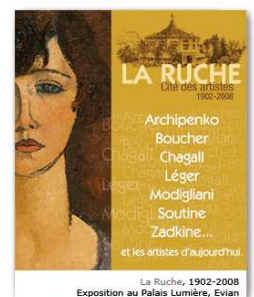
Tél. +41 22 361 09 49 - Fax +41 22 361 92 20

Ouverture: d'avril à octobre de 10 h à 17 h, de novembre à mars de 14 h à 17 h. lundi fermé

Gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans et musée gratuit le 1^{er} dimanche de chaque mois.

❖ A Evian

Jusqu'au 10 mai 2009, Le Palais Lumière, à Evian, présente « La Ruche, cité des artistes, 1902-2009 ». Cette exposition se propose de montrer, à travers 250 œuvres - peintures, sculptures, photos, vidéos et installations - l'extraordinaire vitalité créatrice des artistes de La Ruche, lieu mythique en plein cœur de Montparnasse, depuis les origines en 1902 jusqu'à nos jours. La Ruche qui accueillit Modigliani, Soutine, Brancusi, Chagall, et bien d'autres artistes.



La Ruche, cité des artistes, 1902-2009 / 7 février - 10 mai 2009
Palais Lumière / Quai Albert Besson - 74500 Evian / Tél. +33(0)4 50 83 15 90.
Horaires d'ouverture : Tous les jours 10h30-19h (sauf le lundi 14h-19h)
Tarifs : Plein tarif : 10 € - Tarif réduit : 7 €

INFORMATIONS PRATIQUES

Calendrier des pharmacies de garde (nuits et week-end)

Avril 03/04/09 au 10/04/09 Siauve 10/04/09 au 17/04/09 Revol 17/04/09 au 24/04/09 Barbotin-Bessenay 24/04/09 au 01/05/09 Mascetti	Mai 01/05/09 au 08/05/09 Fernoux 08/05/09 au 15/05/09 Siauve 15/05/09 au 22/05/09 Lotz-Mattern 22/05/09 au 29/05/09 Draï
Juin 29/05/09 au 05/06/09 Doreau 05/06/09 au 12/06/09 Delorme 12/06/09 au 19/06/09 Bendahou 19/06/09 au 26/06/09 Arbez 26/06/09 au 03/07/09 Mascetti	Juillet 03/07/09 au 10/07/09 Cottin 10/07/09 au 17/07/09 Maissa 17/07/09 au 24/07/09 Lotz-Mattern 24/07/09 au 31/07/09 Villard-Petelaud

La garde commence le jour indiqué (le vendredi) à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.
 Le médecin de garde prendra contact avec la pharmacie de garde pour être joignable.

NOM	ADRESSE	TEL
ARBEZ	Thoiry village - Thoiry	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	Rue de Genève - St Genis	04 50 42 11 49
BENDAHOU	Les Vertes Campagnes - Gex	04 50 41 52 75
BOUVIER	Cessy	04 50 41 40 60
COTTIN	Ch. de la ravoire - Prévessin	04 50 40 57 66
DELORME-DURET	1 Arcades d'ornex - Ornex	04 50 40 53 86
DOREAU	Versonnex	04 50 41 14 13
DRAI	ZA de L'aiglette Nord - Gex	04 50 41 47 95
FERNOUX	Grand Rue - Divonne	04 50 20 00 93
HARLINGUE	Ch. du Levant - Ferney	04 50 40 68 97
HYBORD	C.Cial Carrefour - Segny	04 50 41 47 93
LARTAUD	Les Hautains - St Genis	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	La Poterie - Ferney	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains - Divonne	04 50 20 00 57
MASCETTI	Rte de Mategnin - Prévessin	04 50 28 06 79
REVOL	Avenue Voltaire - Ferney	04 50 40 72 10
ROBERT	C.Cial Val Thoiry - Thoiry	04 50 20 87 57
SIAUVE	9 bis rue de Lyon St Genis	04 50 40 12 69
VILLARD-PETELAUD	Le Tétra - Gex	04.50.41.54.04

SECOURISTES FRANÇAIS - CROIX BLANCHE-AMICALE DE DIVONNE-LES-BAINS

133 avenue du Mont-Blanc - 01220 Divonne-les-Bains

Plaies - Hémorragies - pertes de connaissance - Arrêt de cœur - Malaise - etc.....

Cela peut vous arriver à **VOUS** et à **VOS PROCHES**, alors suivez :

Formation Premiers Secours (10 heures)_Informations et inscriptions : Mme Laracine : 04 50 20 72 10

Coordonnées service gestion et valorisation des déchets

Pour les particuliers : Commande de poubelles, composteurs Problèmes de collectes	N° vert (gratuit) : 0 800 800 215
Pour les artisans : Commande de bac Facturation de la redevance spéciale TEOM	04 50 42 26 41
Allo encombrants	04 50 20 65 86
Déchetteries	04 50 99 12 08
Déchetterie de Versonnex	04 50 42 74 74

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Versonnex:

<u>De Mars à Octobre :</u>	<u>De Novembre à Février</u>
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Samedi : de 8h30 à 18h Dimanche : de 9h à 12h	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Samedi : de 8h30 à 17h Dimanche : de 9h à 12h
Fermeture les jours fériés	

Nous vous rappelons que les ordures ménagères sont collectées le mercredi matin. Compte tenu des heures de passage variables il est préférable de sortir les poubelles le soir. Cependant celles-ci ne doivent pas rester sur la voirie toute la semaine : elles peuvent gêner la circulation et attirer les animaux sauvages, la nuit notamment.

Devant la recrudescence des dépôts sauvages devant les déchetteries la Communauté de Communes du Pays de Gex a décidé de sévir face à de tels actes d'incivilité. Les gens mal intentionnés seront poursuivis par la gendarmerie qui viendra constater les dépôts et sanctionnera ces usagers par une amende (art R. 635-8 du code pénal). De plus, il est prévu d'installer dès 2009 un système de vidéo surveillance afin qu'aucune infraction n'échappe à la CCPG.



LES ECURIES DU BOIS CLOS ET DU ROSEY

www.ecuriedurosey.com

0033(0)608.640.212



RESTAURANT

DES ECURIES DU ROSEY
DU MERCREDI AU DIMANCHE

LE MIDI

JUILLET ET AOÛT TOUS LES JOURS

0033(0)687.128.085



STAGES ENFANTS
JUILLET ET AOÛT
0033(0)450.202.958



CONCOURS HIPPIQUE NATIONAL
DU
16 AU 19 JUILLET 2009



URGENCES MEDICALES

Instructions de la préfecture de l'Ain

A votre domicile Appeler le centre 15	Sur la voie et dans les lieux publics Appeler le 18
Vous êtes au SAMU.	Vous êtes chez les pompiers.
On vous demandera votre nom, prénom, adresse exacte et le motif de votre appel : Ces questions ne retardent en rien les secours mais permettent de les adapter à votre situation.	
CENTRE 15 Peut intervenir de différentes manières	Les pompiers
<ul style="list-style-type: none"> • Par un conseil médical. • Par l'envoi d'un médecin de garde. • Par l'envoi d'une ambulance privée (s'il n'y a pas d'urgence vitale) dans un délai de trente minutes. • Par l'envoi d'une ambulance des sapeurs pompiers en cas d'indisponibilité d'ambulance privée. • Par l'envoi du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) s'il y a atteinte des fonctions vitales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous envoient des secours appropriés. • Informent simultanément le 15 qui peut décider d'envoyer le SMUR. • Peuvent engager si nécessaire leur service de santé et de secours médical.

MAIRIE	POSTE
<p><u>Coordonnées</u> Mairie de Grilly 34 chemin Jacques Belay 01220 Grilly Tél : 04 50 20 71 79 Fax : 04 50 20 43 38 E-mail : mairie.grilly@cc-pays-de-gex.fr</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : Lundi: 14h30 - 19h00 Mercredi : 9h00-12h00 et 14h30-19h00 Vendredi : 14h30 - 18h00</p>	<p><u>Coordonnées</u> : Poste de Grilly Chemin Jacques Belay 01220 Grilly Tél : 04 50 20 33 89</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : Du lundi au samedi : 10h00 - 12h00 Mercredi après-midi : 14h00 - 16h00</p>